

Pourquoi assainir ses eaux ?

L'objectif de l'assainissement est d'assurer l'évacuation des effluents (salubrité), tout en protégeant l'environnement (nappe aquifère, cours d'eau, voisins...).

Chaque jour, vous utilisez de l'eau pour la vaisselle, la douche, la lessive, les WC... ce sont les eaux usées domestiques.

Pour information, une famille de quatre personnes consomme en moyenne 120 à 150 m³ d'eau par an, soit 329 litres à 410 litres par jour, soit 82 à 103 litres par personne.

D'où l'importance de réaliser des économies d'eau au quotidien, mais aussi de rejeter une eau moins polluante pour le milieu.

Il existe deux modalités pour assainir cette eau :

- **L'assainissement collectif** : c'est-à-dire un réseau public qui concentre les eaux usées sur un site de traitement ;
- **L'assainissement non collectif** : il s'agit d'une installation privée liée à une habitation ou un groupe d'habitation qui doit être capable de traiter les eaux usées.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a donné aux communes des compétences accrues en matière d'assainissement.

Ainsi, les collectivités doivent réaliser un zonage d'assainissement, qui définit les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif en fonction des contraintes technico-économiques spécifiques aux communes.